



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025
COMMUNE DE SAINT-MARS D'OUTILLÉ

Le seize janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé, sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sise 1 rue Nationale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 10 janvier conformément à l'article L. 2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Date de convocation : le jeudi 9 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : le vendredi 10 janvier 2025

Étaient présents : mesdames et messieurs, Estelle BONNET, Alain BRIONNE, Cécile CHAUVEAU, Jean-Mark FAFIN, Isabelle GUILLOT, Hélène HERGOUALC'H, Laurent HUREAU, Geneviève JESTIN, Rudy JOANICO, Géraldine LALANNE, Yves NIVault, Stéphanie PHILIPPE, Nicolas PLED, et Laurent TAUPIN ;

Étaient absents excusés : Karine ANDROUIN, Sophie BASLY (donne pouvoir à M. Joanico), Alexandre GODIN (donne pouvoir à M. Fafin), Didier REY et Nordine VALLAS (donne pouvoir à Mme Philippe).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- **Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2024.**
- 2- **Communauté de communes : point dernier conseil communautaire.**
- 3- **Cimetière :**
 - 3.1. Règlement d'utilisation de la stèle pour le don du corps à la science.
- 4- **Personnel communal :**
 - 4.1. Convention de mise à disposition avec le Centre Social du Rabelais.
- 5- **Finances :**
 - 5.1. Ouverture des crédits budgétaires avant le vote du budget ;
 - 5.2. Refacturation dégradation d'un film solaire ;
 - 5.3. Subvention en faveur de Mayotte.
- 6- **Urbanisme :**
- 7- **Comptes-rendus de Commissions communales.**
- 8- **Informations et questions diverses.**
- 9-

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-15 à L 2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Joanico a été élu secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1.1. Conseil du 6 décembre 2024

DELIBERATION 2025-001

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. M. le Maire rappelle que tous les élus ont été destinataires du procès-verbal.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024.

2- Communauté de Communes du Sud-Est Manceau :

2.1. Conseil communautaire

Monsieur le Maire fait un point sur les sujets abordés lors du conseil communautaire du 17 décembre 2024.

- Avis de la Communauté de Communes relatif aux projets de construction de deux centrales photovoltaïques au sol. L'une est située sur Challes l'autre sur Changé. Le conseil devait se prononcer quant à ces deux projets soumis à l'évaluation environnementale. Le premier projet doit produire 14 GWh. Le deuxième est situé le long de l'autoroute.

M. le Maire précise qu'un troisième projet doit voir le jour.

- Projet d'établissement 2025-2030 de CitéZarts : le projet d'établissement 2025/2030 présente 4 axes d'actions ; S'ouvrir, Accueillir, Partager et Accompagner. M. le Maire explique que l'école a adopté un rythme de croisière. Il se demande combien de Saint-Martiens la fréquente.

Mme Bonnet demande si le pôle présent à Changé restera.

M. le Maire dit que ce bâtiment est vieillissant, il rappelle également la présence du tout petit pôle de Saint-Mars d'Outillé.

- Avenant n°2 à la convention relative au Fonds Territorial Résilience Pays de la Loire. M. Le Maire rappelle que cela a été créé par la Région des Pays de La Loire dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19 en 2020 et abondé par des participations des Conseils Départementaux et EPCI des Pays de La Loire ainsi que de la Banque des Territoires, le Fonds territorial Résilience » a permis d'accorder des avances remboursables aux entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire. La Communauté de communes du Sud Est Manceau a apporté une contribution financière de 34 794 €, soit 2 €/habitant au titre de ce Fonds, ce qui représente près de 25 % du montant total. L'ensemble des entreprises a remboursé les emprunts octroyés. Seule une entreprise n'a pas finalisé son remboursement, mais elle a toujours respecté les échéances, il ne devrait donc pas y avoir de problème.
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
- Constitution d'une provision pour le financement du résultat déficitaire de la ZAC de Saint-Mars d'Outillé. M. Brionne annonce que la fin des travaux seront finalisés dans la semaine. Pour le moment il a 3 porteurs de projets qui sont intéressés par trois terrains. L'un des terrains sera divisé en deux. Il reste donc deux parcelles disponibles.
- Règlement intérieur de la Communauté de communes. M. Le Maire précise que ce document pourrait servir de base pour remettre à jour celui de la commune.

M. Brionne informe qu'une réunion publique a été organisée dans le cadre du démarrage de la tranche 4 de la Chemardière sur Changé. Les riverains ont été consultés.

Accusé de réception

072-217202993-2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

3- Cimetière :

3.1. Règlement d'utilisation de la stèle pour le don du corps à la science **DELIBERATION 2025-002**

Sur une initiative de Lucien Launay, une stèle est présente dans le cimetière pour honorer la mémoire des personnes qui ont fait don de leur corps à la science. Elle a été installée en 1987. En 1997, le nom de M. Etienne, Saint-Martien, a été gravé sur le devant de la stèle.

Cependant, il n'existe aucune trace de règlement d'application quant à l'autorisation d'être inscrit sur celle-ci. Il est proposé de différencier les habitants de Saint-Mars d'Outille des autres Sarthois. En effet, suite à une demande d'une habitante de Lhomme, amie de la famille Launay, la question s'est posée sur la pratique à avoir dans le cas de demande extérieure.

M. Le Maire propose que les noms des Sarthois donateurs puissent être inscrits sur la tranche de la stèle. Pour se faire, il sera demandé qu'une plaque soit gravée à leur frais avec des caractéristiques précises.

Il faut noter que très peu de stèle pour les donateurs sont présentes dans les cimetières.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide que quelle que soit la domiciliation de la personne, tout Sarthois donateur de son corps à la science est autorisé à avoir son nom inscrit sur la stèle ;

Précise que la gravure est au frais de la famille et doit être conforme à la police déjà utilisée ;

Précise qu'apparaîtront, outre le Nom et Prénom des personnes, les années de naissance et de décès ;

4- Personnel communal :

4.1. Convention de mise à disposition au centre social du Rabelais **DELIBERATION 2025-003**

Pour le bon fonctionnement des activités périscolaires sur la commune, du personnel communal est mis à disposition sur les temps d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) chaque deuxième semaine de vacances ainsi que sur le temps du mercredi loisir, au centre social du Rabelais.

Deux agents sont concernés par cette mise à disposition.

Pour pouvoir refacturer ces temps de travail au Centre Social, il convient de passer une convention, et pour ce faire d'autoriser M. le Maire à la signer.

Chaque conseiller a pris connaissance de la convention.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de reconduire la convention de mise à disposition du personnel au centre social du Rabelais pour l'année 2025 ;

Décide qu'elle est renouvelable tacitement ;

Autorise M. le Maire à la signer.

5- Finances :

5.1. Ouverture des crédits budgétaires avant le vote du budget **DELIBERATION 2025-004**

En application des articles infra du CGCT, et considérant l'absence de vote au budget avant le 1^{er} janvier 2025, le Maire peut jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation du conseil municipal via une délibération engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Accusé de réception en date du 19/03/2025
072-217202993-20250307-08-DELIB250307A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

La délibération prise doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution. Cela implique de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui doivent être engagées avant l'adoption définitive du budget programmée le 4 avril.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2024 hors chapitre 16 (lié au remboursement d'emprunt) : 1 638 171,01€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article L 1612.1 qui permet une ouverture maximum de 409 542,75€

CHAPITRE	ARTICLE	Intitulés	Crédits ouverts avant vote du budget maximum 409 542,75€
OP 133	2188	Chariot maintient au chaud cantine	3 675,00€
OP 24	203	Levé topographique et APS Rue AFN et entre résidence des Pins et Rue Gambetta	3 042,00€
OP 24	2188	Tampons route de Teloché	2 874,00€
OP 141	2115	Acquisition logements rue des Rosiers	211 000,00€
20	2051	BL enfance	3 514,00€
OP 10	2157	Taille haies, souffleur	1 055,00€
	2188	Pièges à frelons asiatiques	700,00€
			225 860,00€

M. le Maire précise qu'il y a eu un délai d'un mois de consultation par Podeliha pour savoir si d'autres bailleurs étaient intéressés par l'acquisition de ce bien. Sans autre demande la commune peut maintenant acquérir les trois logements vides. Il est proposé de rajouter 10 000€ au compte 2135 à l'opération 141 afin d'effectuer quelques menus travaux si la commune devient propriétaire avant le vote du budget.

L'acquisition de pièges fait suite à une réunion de sensibilisation pour la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes. M. Fafin a participé à cette réunion et indique qu'il nous a été conseillé de commencer avec 10 à 12 pièges à mettre de préférence là où des frelons ont déjà fait des nids précédemment, il précise aussi que Brette a déjà investi l'an passé et que qu'ils ne regrettent pas, mais nous voyons un an après que les pièges ont été améliorés entre temps et que leur prix a baissé. M. le Maire demande s'il est prévu d'en installer sur les lieux publics. M. Joanico précise qu'il est prévu d'en distribuer aux particuliers qui le souhaitent, et ce avec une convention. M. Fafin précise qu'il faut remplacer l'appât toutes les semaines et compter les frelons capturés.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5.2. Refacturation de dégradation d'un film solaire

DELIBERATION 2025-005

Des films solaires avaient été installés à l'école maternelle pour la somme de 2 928€. Un enfant a dégradé l'un des films. Un devis pour son remplacement a été demandé. Il sera proposé de refacturer à la famille le coût réel de cet achat. Le remplacement s'élève à 138€.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Valide la refacturation du remplacement d'un film solaire à une famille.

Autorise M. le Maire à procéder aux écritures afférentes à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202993-20250307-08DELIB250307A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Voici le mot adressé par le Président de l'Association des Maires de France à l'ensemble des présidents départementaux :

« Mayotte vit une tragédie effroyable depuis samedi. L'archipel a été frappé par le cyclone Chido, le plus dévastateur depuis 90 ans. Les retours du terrain font état de conséquences humanitaires, sécuritaires, sanitaires et matérielles catastrophiques. Nous devons nous mobiliser pour aider nos compatriotes. C'est pourquoi afin de soutenir les habitants et les élus de Mayotte, l'AMF appelle les communes et intercommunalités à la solidarité.

Elle déploie un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte », avec un ensemble de maires et d'associations présentes sur place.

Pour répondre aux premières urgences, la Protection civile, partenaire de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », met en œuvre un dispositif de dons dédié. L'AMF soutient cette opération, et les collectivités territoriales peuvent y contribuer selon les modalités détaillées sur le lien : <https://www.amf.asso.fr/documents-lamf-appelle-la-solidarite-nationale-avec-mayotte-met-en-place-un-dispositif-soutien-avec-la-protection-civile/42436>

Au-delà de l'aide d'urgence, la solidarité avec la population de Mayotte doit s'inscrire dans la durée. L'AMF et ses partenaires resteront aux côtés des collectivités de Mayotte, en lien avec l'Association des maires de Mayotte, pour leur apporter tout le soutien qu'ils sont en mesure de fournir. Mayotte a besoin de notre aide, merci de votre mobilisation. »

M. Le Maire souhaite que le conseil attribue une subvention pour aider Mayotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité avec l'abstention de M. Fafin ,

Décide de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en faisant un don de 500€ à la Fédération Nationale de la Protection Civile domiciliée à Tour Essor 14 rue Scandicci à Pantin ;

Autorise M. Le Maire à procéder à l'écriture comptable au compte 65748.

6- Urbanisme :

6.1. Non application de la délibération 07DELIB20240906

DELIBERATION 2025-007

M. Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise pour acquérir 10 mètres de large sur les parcelles marquées comme emplacement réservé au PLU. Suite à une réunion avec l'ensemble des propriétaires, il s'avère que ces transactions ne se feront pas. Les propriétaires souhaitent préserver leur bien. Certains souhaitaient que l'accès devienne une voirie afin d'avoir accès à leur parcelle.

M. Le Maire précise que cela engendrerait beaucoup de frais d'acquérir les différentes parcelles, or l'accès pourra se faire autrement. De plus, le lotissement n'est pas sûr de voir le jour dans la mesure où il faudra diminuer le potentiel de terrains à urbaniser.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité avec l'abstention de M. Brionne,

Prend acte que la délibération 078DELIB2040906 ne sera pas appliquée.

- Dossier reçu le 18 décembre 2024 :

Bien vendu : parcelle cadastrée section AD 151, sise 17 rue Gambetta pour une surface de 51a 75ca ; bien estimé à 140 000€

Pour ce bien, la commune a renoncé à son droit de préférence.



Dossier reçu le 18 décembre 2024 :

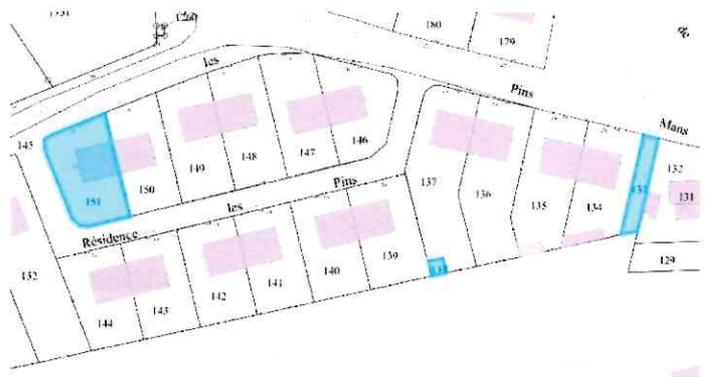
Bien vendu : parcelle cadastrée section AI 96, sise 22 rue Clément Maudet pour une surface de 14a 63ca ; bien estimé à 269 500€

Pour ce bien, la commune a renoncé à son droit de préférence.

- Dossier reçu le 18 décembre 2024 :

Bien vendu : parcelles cadastrées section AH 151(3a80ca), ah 133 (96ca) et AH 138 (14a), situées 5 Résidence des Pins et Place d'Armes ; bien estimé à 101 000€

Pour ce bien, la commune a renoncé à son droit de préférence.



7- Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations :

TIERS	OBJET	IMPUTATION	HT	TTC	DATE DE SIGNATURE
BODET	Maintenance tableaux de marques	6156	700	840	14/01/2025
BENARD	Poignée de porte armoire Thirode	61558	188,45	226,14	09/01/2025
10 DOIGTS	Fourniture TAP	6068	199,85	239,85	06/01/2025
AL BALAYAGE	Balayage voirie agglo 2025	611	4434,24	4877,66	16/12/2024
RENAULT	Démarrreur camion benne	61551	295,63	354,76	10/12/2024
SYGMATEL	Gâche complexe et batterie alarme incendie	60632	168,3	201,96	07/12/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202993-20250307-08DELIB250307A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

8- Comptes-rendus des commissions communales :

- **Travaux et urbanisme : M. Brionne en est le rapporteur**

Pour le lotissement des Pins, les travaux du pluvial seront bientôt finalisés. Ceux des trottoirs et de la voirie devraient suivre.

La commission voirie devra étudier les devis pour le budget voirie 2025.

Les travaux pour la suite de la rénovation de la salle polyvalente vont être effectués en régie. Un devis pour l'installation de rideaux a été demandé. Une réfection de la toiture et du SAS seront également effectués en 2025.

La mise en œuvre du changement des candélabres est très longue : Parking Victor Hugo, complexe sportif.

- **Finances : Mme Guillot en est le rapporteur**

La commission finance se tiendra le 17 février à 18h. Y seront étudiées les demandes de subvention par les associations mais aussi la section fonctionnement.

La section d'investissement sera travaillée lors de la commission de mars.

- **Culture et Education : M. Hureau en est le rapporteur**

Il n'y a pas eu de commission depuis le dernier conseil.

M. Hureau présente le rapport d'activité 2024 de la bibliothèque municipale. Une nouvelle bénévole a intégré l'équipe. Globalement la fréquentation est en hausse et M. Hureau remercie l'agent responsable du site, Mme Pasquier pour son implication. Des animations sont régulièrement organisées et le réseau Sarthe Lecture fonctionne bien.

Les jeux de la plaine ne sont pas finalisés en raison de la météorologie trop pluvieuse. Le terrain n'est pas praticable pour le moment.

- **Environnement : Mme Lalanne en est le rapporteur**

- Lundi 13 janvier s'est tenue une réunion dans le cadre du plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes. Messieurs Fafin et Joanico étaient également présents. M. Fafin informe que cet insecte mange tous les autres et qu'une reine peut engendrer 300 à 500 autres reines, dont 30 qui survivent. M. Joanico précise qu'il n'existe pas de prédateur.

Une réunion publique se tiendra le 1er février à 10h30 en salle de conseil afin d'informer sur ce plan de lutte. M. Le Maire informe qu'elle sera ouverte à toute la population. Les personnes intéressées pourront s'inscrire et venir chercher un piège, une convention sera établie. Un suivi devra être fait quant à la capture.

- Plantation au Verger : la date initiale a été annulée en raison du temps. Cette plantation aura lieu le 15 mars prochain, les parents d'enfants nés en 2023 et 2024 y seront conviés. Cette journée étant également la journée internationale des forêts (JIF) un atelier taille sera proposé. Un ramassage est organisé par chasseurs.

-Mme Lalanne interroge l'assemblée quant au nom à donner à la manifestation qui se tiendra le 17 mai qui était initialement la journée Eco-citoyenne. La majorité des élus votent en faveur de « On mijote et on Bricole ». Ce nom est donc adopté. Il est précisé qu'il ne faudra pas qu'il change tous les ans.

M. le Maire informe de la venue de M. Barbotin, cuisinier renommé, et de M. André, pâtissier à Saint-Mars. Il rappelle l'importance que chaque conseiller soit présent et investi dans cette manifestation. Mme Lalanne réaffirme qu'il faut du monde pour monter, démonter, animer...

Accusé de réception en préfecture

072-217202993-20250307-08DELIB250307A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

- **Communication : M. Fafin en est le rapporteur**

- L'application « Ma Mairie en poche » a été mise à jour.

- Le prochain magazine doit bientôt sortir

Mme Lalanne dit qu'il ne faut pas envoyer les informations brutes à Bérengère (exemple sur la lutte contre les frelons).

M. le Maire souhaite qu'il y ait plus de relationnel entre le responsable de la commission et Mme Guittet ; elle attend les instructions. M. Fafin explique qu'il était allé la voir au début et qu'elle lui avait dit qu'elle gèrait. M. Le Maire souhaite qu'une première réunion puisse définir les choix d'articles et que chacun puisse rédiger ceux qui le concernent. Bérengère rassemble les documents et s'occupe de la mise en page. Ce n'est pas à elle de rédiger les articles.

- **Festivités et Lien Social : Mme Chauveau en est le rapporteur.**

La commission s'est réunie mardi 14 janvier.

Pour les vœux du Maire, des mignardises et des chouquettes vont être commandés. 6 écharpes doivent être distribuées au CM1 qui ont intégré le CME. Une récompense sera donnée à chacune des bénévoles de la bibliothèque.

La question des décorations de Noël est lancée. Faut-il prévoir une location ? Il est annoncé que deux agents acceptent de passer le CACES nécessaire à la conduite d'une nacelle.

Pour les festivités du 14 juillet, la commission propose que le feu d'artifice soit le 12 juillet. Les Turbulents sont d'accord. Mme Chauveau doit voir avec l'Harmonie pour la retraite aux flambeaux.

Le repas des seniors sera le 27 avril. Le service devrait être assuré par les élus.

9- Informations diverses :

- **Atelier architecture en lien avec la DDT** : 21 étudiants viendront effectuer leur séjour d'immersion de 4 jours, du mardi 18/02 au vendredi 21/02, pour prendre connaissance du territoire. Le programme suivant est proposé : explorations libres des différents territoires par les étudiants, poursuites des visites pour la collecte in situ des éléments nécessaires à l'établissement du diagnostic, rencontres avec les collectivités et les acteurs locaux, séance d'échanges et de débriefing sur les visites effectuées, constitution de groupes de travail pour la suite. Ils reviendront le vendredi 13 juin pour présenter les travaux. L'idée est qu'ils puissent travailler sur une proposition d'aménagement de la grande maison et de la grange.
- **Insee** : Population de référence au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 : population municipale 2 471 et population totale 2507.
- **Foodtruck Pizza** : présence à partir du 25 janvier sur la place Victor Hugo.
- **Manifestations** :
 - o Vœux du Maire : vendredi 24 janvier 2025 à 19h30

Les prochains conseils municipaux se tiendront :

- 07/03/2025, 04/04/2025 (vote des budgets), 15/05 à 19h, 05/06 à 19h et 03/07 à 19h

La séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire,
Rudy Joanico

